



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



FIDA

Investir dans les populations rurales



Programme
Alimentaire
Mondial

Renouveler et intensifier la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans les situations de fragilité: renforcer et définir les moyens de resserrer la collaboration au service de l'impact

1. Introduction

1. À l'heure où les ressources humanitaires ont fortement diminué, l'insécurité alimentaire aiguë et la sous-alimentation chronique atteignent des niveaux record. Selon le rapport 2025 sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, entre 638 et 720 millions de personnes souffrent de la faim, soit davantage qu'avant la pandémie. D'après le Rapport mondial 2025 sur les crises alimentaires, près de 295 millions d'entre elles dans 53 pays se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Dans 35 de ces pays, les crises alimentaires se répètent chaque année depuis 2016.
2. Dans le cadre du nouveau pacte humanitaire de l'Initiative ONU80, l'Organisation des Nations Unies souligne l'importance d'un alignement étroit entre les organismes ayant leur siège à Rome pour maximiser l'impact collectif des interventions en faveur de la sécurité alimentaire dans les situations de fragilité, notamment à l'interface de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, en s'appuyant à cette fin sur une collaboration déjà solide et en cherchant des leviers pour gagner encore en efficacité et en efficience. Dans le présent document, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) décrivent la manière dont ils renforcent et coordonnent leur action pour lutter contre la faim et réduire les besoins humanitaires dans les situations de fragilité. Dans le cadre de cette démarche, ils définiront des mesures concrètes à mettre en œuvre à l'échelle mondiale et au niveau des pays pour améliorer leur efficience opérationnelle et renforcer leur collaboration stratégique.
3. Dans cette perspective, la FAO, le FIDA et le PAM entendent: renforcer le partage de données et les analyses conjointes en s'appuyant sur les systèmes de données existants, les processus du système des Nations Unies pour le développement et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable; réaliser des gains d'efficience et des économies considérables; et faire progresser la nouvelle donne humanitaire et les approches pilotées localement et adaptées aux contextes.

2. Situation actuelle et enseignements

4. À l'échelle mondiale et au niveau des pays, les organismes ayant leur siège à Rome collaborent dans divers domaines thématiques et opérationnels en vue de contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires et d'atteindre l'objectif faim zéro. La FAO, le FIDA et le PAM ont mis au point des méthodes de travail souples et adaptées aux différents contextes afin d'obtenir

des résultats communs et d'amplifier leur impact. Il s'agit notamment d'analyses conjointes, de programmes conjoints et coordonnés, et d'une contribution concertée à l'élaboration des politiques. Sur le terrain, l'évaluation indépendante conjointe de 2021 sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome a confirmé que ce travail collectif s'inscrivait dans les pratiques courantes et quotidiennes des trois organismes à l'échelle mondiale, et reposait sur des complémentarités établies de longue date et sur un engagement commun en faveur de la sécurité alimentaire, de la transformation rurale et du développement durable.

5. Le partenariat entre les organismes ayant leur siège à Rome est encadré par le protocole d'accord tripartite de 2023, élaboré à la lumière de l'évaluation conjointe de 2021. Dans les situations de fragilité, la collaboration entre les trois organismes s'appuie également sur un ensemble de cadres et de stratégies spécifiques, notamment le Cadre conceptuel de collaboration au service de la résilience (2015), la Stratégie conjointe FAO/PAM en matière d'intervention anticipée (septembre 2023), et le Plan d'action FIDA-PAM pour 2024-2027. La FAO et le PAM codirigent le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, qui permet de hiérarchiser les besoins en cas de crise et de coordonner les interventions d'urgence sur la base de données probantes. En collaboration étroite, ils dirigent par ailleurs le système du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, et publient des rapports tels que le Rapport mondial sur les crises alimentaires dans le cadre du Réseau mondial contre les crises alimentaires.

Enseignements tirés de l'initiative axée sur la résilience menée par les organismes ayant leur siège à Rome au Niger, en République démocratique du Congo et en Somalie

Entre 2017 et 2023, les organismes ayant leur siège à Rome ont mis en œuvre un programme conjoint, financé par le Gouvernement canadien et destiné à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition grâce au renforcement de la résilience. Au Niger, en République démocratique du Congo et en Somalie, ce programme a fait fond sur les avantages comparatifs, les outils et l'expérience de chaque organisme pour fournir une assistance intégrée et adaptée aux contextes, tout en mettant particulièrement l'accent sur l'égalité femmes-hommes et la nutrition.

Malgré les difficultés exceptionnelles liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019, l'action coordonnée menée en 2021 a permis d'achever la quasi-totalité des activités prévues au titre de l'initiative. Les mandats respectifs de chaque organisme ont été pleinement respectés: le PAM a répondu aux besoins alimentaires immédiats et soutenu la création d'actifs et les moyens d'existence; la FAO a renforcé la production agricole résiliente au climat, les moyens d'existence et l'autonomisation des communautés, tandis que les investissements du FIDA ont consolidé les organisations de producteurs, l'accès aux marchés et la gouvernance des ressources naturelles. Cette répartition claire des tâches, soutenue par la coordination avec les pouvoirs publics et une planification conjointe, a permis aux organismes ayant leur siège à Rome de tirer le meilleur parti de leurs complémentarités tout en évitant les chevauchements. Plusieurs facteurs expliquent cette réussite:

- **Des cadres communs solides en matière de conception et de résultats:** des théories du changement et des cadres de mesure des résultats communs ont permis de définir clairement les rôles et les responsabilités.
- **Une complémentarité opérationnelle reconnue par les communautés:** ces dernières ont indiqué que la combinaison d'une assistance monétaire, d'une assistance alimentaire pour la création d'actifs et de repas scolaires avait été déterminante pour la réussite de l'initiative.
- **Une collaboration souple dans des contextes fragiles:** les trois organismes ont conjointement ajusté les modalités d'exécution pour faire face à l'insécurité et à la pandémie, en réorganisant les activités afin d'assurer la continuité et d'obtenir les produits prévus.
- **Une coordination et un apprentissage fondés sur des données probantes:** grâce à l'analyse conjointe, associée à un suivi et à un apprentissage interinstitutionnels, les organismes ont pu suivre les résultats, ajuster les activités peu efficaces et renforcer la coordination.

3. Accélérer les réformes et gagner en efficience dans les situations de fragilité et lors des interventions d'urgence, à l'échelle mondiale et au niveau des pays

6. En dépit des bons résultats collectifs et de la collaboration efficace des organismes ayant leur siège à Rome, il est impératif de progresser pour répondre aux nouveaux enjeux qui s'annoncent. L'évaluation conjointe de 2021 met en évidence plusieurs problèmes, notamment le chevauchement ou la duplication des rôles et la concurrence pour l'accès aux ressources. Dans un contexte marqué par des restrictions budgétaires et l'obligation de faire plus avec moins, ces chevauchements risquent de générer des tensions au niveau des pays, d'autant plus que le PAM, la FAO et d'autres organismes dotés de modèles de mobilisation des ressources similaires puisent dans les mêmes sources de financement. En réponse à cela, les organismes ayant leur siège à Rome ont pris des mesures pour clarifier, dans leurs cadres stratégiques respectifs, leur propre orientation stratégique.

7. Dans son Plan stratégique pour 2026-2029, le PAM recentre son action sur la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, en accordant une attention particulière aux mesures d'anticipation, au financement de la gestion des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience. Il intensifie ses efforts pour réduire les besoins humanitaires et renforcer l'autonomie et la résilience dans les zones les plus fréquemment touchées par l'insécurité alimentaire aiguë et la malnutrition, tout en consolidant les systèmes nationaux. Son plan stratégique met clairement moins l'accent sur la mise en œuvre directe d'activités liées à l'élevage, à la production alimentaire (semences, engrais), à la pêche et à d'autres domaines non prioritaires, pour lesquels il s'appuiera sur d'autres partenaires tels que la FAO et le FIDA.
8. Dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO met l'accent sur une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté. Dans cette optique, dans le cadre de l'appel mondial pour l'urgence et la résilience lancé en 2026, ainsi que des plans d'urgence et de résilience connexes établis au niveau des pays, la FAO définit des domaines d'intervention qui coïncident avec son mandat de développement agricole et avec les attentes des États membres. Dans les contextes de crise où la majorité des populations dépend de l'agriculture pour subsister, elle s'emploie à protéger et à restaurer les systèmes de production alimentaire au moyen d'interventions opérationnelles rapides fondées sur son expertise technique. En fournissant des intrants et un appui adaptés aux conditions locales, notamment des semences, une assistance pour le bétail et des transferts monétaires combinés à une assistance productive (CASH+), la FAO aide les communautés à anticiper les chocs, à maintenir la production et à renforcer leur résilience.
9. En tant qu'institution financière internationale, le FIDA collabore avec les gouvernements afin de concevoir et de financer des opérations d'investissement à même de contribuer au renforcement de la résilience des systèmes alimentaires. Il a inscrit l'intervention dans les situations de fragilité parmi les trois domaines prioritaires de la Treizième reconstitution de ses ressources (FIDA13) (2025-2027), en l'adossant à une approche opérationnelle actualisée articulée autour de quatre domaines d'action: le diagnostic de la fragilité et des risques, des approches de programmation tenant compte de la fragilité, un appui et des directives opérationnelles solides, et des partenariats stratégiques. Il importe de noter que le FIDA n'est pas une organisation humanitaire et n'a pas les capacités requises pour répondre aux besoins humanitaires. Sa structure lui permet toutefois d'œuvrer à l'interface du développement à long terme et de l'intervention rapide en cas de crise, en mettant l'accent sur le relèvement et la reconstruction. Son modèle d'institution financière internationale lui donne l'avantage de disposer, au niveau des pays, d'instruments financiers suffisamment souples pour ajuster les allocations. Le FIDA peut ainsi allier la prévisibilité à la possibilité d'ajuster les projets en cas de choc pour répondre aux nouvelles priorités. Dans le cadre de FIDA14, il prévoit d'intervenir dans les situations de fragilité sous l'angle de la résilience, en fléchant des ressources à cette fin, en consolidant ses capacités analytiques et opérationnelles, en collaborant avec la FAO, le PAM et d'autres acteurs travaillant sur le lien entre action humanitaire, développement et paix, et en investissant en faveur de moyens d'existence inclusifs dans les zones rurales, dans le but de s'attaquer aux facteurs et aux dimensions de la fragilité en rapport avec son mandat.

10. Ces démarches clés constituent le fondement du présent modèle de collaboration, qui recouvre trois volets interdépendants:
 - a) **Un cadre mondial en matière d'efficacité et d'impact.** Les organismes ayant leur siège à Rome examineront les domaines dans lesquels renforcer leur collaboration et repéreront les gains d'efficacité opérationnelle permettant d'amplifier leur impact collectif. Ils s'appuieront sur les complémentarités existantes et définiront des pistes pour agir conjointement et gagner en efficacité (mars-juin 2026).
 - b) **Un cadre d'exécution au niveau des pays.** En s'appuyant sur le cadre mondial, les organismes ayant leur siège à Rome mettront en œuvre un processus souple, ancré au niveau national et piloté par les pays pour donner suite aux orientations convenues et trouver d'autres moyens de renforcer l'efficacité et l'impact. Ce cadre sera appliqué pour harmoniser les futurs programmes et activités, et amplifier ainsi l'impact tout en réalisant des économies supplémentaires.
 - c) **Une supervision des avancées par les hauts responsables.** Les dirigeants de premier plan des organismes réaliseront des examens périodiques pour s'assurer que les ambitions se concrétisent et que la collaboration au niveau des pays avance conformément aux objectifs communs.

4. Renforcer la collaboration existante pour améliorer l'impact collectif (mars-juin 2026)

11. Dans le cadre du nouveau pacte humanitaire de l'Initiative ONU80 (axe de travail 3, lot de travail 2), les organismes ayant leur siège à Rome s'emploient à harmoniser leurs responsabilités en matière de sécurité alimentaire à des fins d'efficacité, de prévisibilité et de résultats à grande échelle. En tirant parti des activités de collaboration formulées et menées dans le cadre du module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et du Réseau mondial contre les crises alimentaires, les trois organismes renforceront leur action collective dans les situations de fragilité et de conflit, en définissant clairement leur positionnement respectif à la lumière de leurs avantages comparatifs, en renforçant les synergies entre les opérations et en fixant des priorités conjointes ciblées.

Domaines prioritaires

12. Chaque organisme dispose de capacités distinctes mais complémentaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les situations de fragilité.
13. Dans les contextes de fragilité, la FAO a pour rôle central de protéger et de restaurer les systèmes agroalimentaires et les moyens d'existence agricoles, en permettant aux ménages de maintenir ou de rétablir leur production alimentaire et leurs revenus grâce à un appui ciblé aux cultures, à l'élevage, à la pêche, à l'aquaculture, à la sylviculture, à l'agroforesterie et à la gestion des ressources naturelles. Forte d'une présence de longue date sur le terrain et de partenariats locaux de confiance, la FAO met en œuvre, avant, pendant et après les crises, des interventions agricoles rapides, vitales et axées sur le renforcement de la résilience. Cela comprend un appui rapide à la production alimentaire locale, et des systèmes d'alerte rapide, des analyses des risques et des mesures d'anticipation spécifiques au secteur agricole, visant à protéger les systèmes de production alimentaire contre les chocs. Le PAM fournit quant à lui une assistance alimentaire, monétaire et nutritionnelle d'urgence à grande échelle, notamment une assistance assortie ou non de conditions (par exemple, des programmes de type « vivres ou espèces pour

la création d'actifs »), en s'appuyant sur de solides dispositifs de préparation et d'anticipation pour réagir rapidement aux chocs. Grâce à ses capacités étendues en matière de chaîne d'approvisionnement et de logistique, il peut intervenir dans des environnements à haut risque. Parallèlement, il contribue à réduire les besoins récurrents en renforçant la résilience dans le cadre de programmes communautaires intégrés et pris en charge au niveau national, destinés à soutenir les moyens d'existence, à créer ou à remettre en état des actifs productifs et à élargir l'accès à des services dans des domaines tels que l'information météorologique, le financement inclusif et la nutrition; par ailleurs, le PAM soutient les programmes nationaux de protection sociale, notamment les repas scolaires.

14. Le FIDA est le seul organisme spécialisé des Nations Unies et la seule institution financière internationale qui cible exclusivement son action sur la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en milieu rural au moyen de l'agriculture et du développement rural. En collaboration avec les gouvernements, les partenaires de développement et le secteur privé, il appuie des politiques et programmes nationaux axés sur les petits exploitants et d'autres populations rurales. Il accorde des prêts et des dons en phase avec les stratégies nationales, en mobilisant des instruments financiers innovants pour renforcer les marchés ruraux, améliorer l'accès aux financements et développer des filières inclusives.

Une collaboration fondée sur des mécanismes de coordination établis de longue date

15. Dans les pays, les organismes ayant leur siège à Rome collaborent à partir de mécanismes de coordination des activités humanitaires et de développement déjà bien établis, grâce auxquels ils harmonisent leurs priorités, évitent les chevauchements et assurent un appui cohérent aux populations touchées par une crise. Ces mécanismes offrent des plateformes communes pour l'analyse, la planification et la prise de décisions, qui permettent aux organismes de travailler sur la base d'une compréhension commune des besoins et de concevoir des interventions complémentaires. Dans ce cadre, les organismes ayant leur siège à Rome assurent conjointement l'évaluation des besoins, l'analyse des réponses et la coordination des programmes. Par exemple, ils mènent des évaluations conjointes de la sécurité alimentaire en cas de crise soudaine, élaborent des plans combinant assistance alimentaire et appui aux moyens d'existence dans le cadre des plans de réponse humanitaire, et s'accordent sur des interventions échelonnées dans le cadre de plans axés sur la résilience.
16. Les organismes ayant leur siège à Rome collaborent par ailleurs avec les partenaires nationaux et les organisations locales afin de renforcer la coordination dans les zones difficiles d'accès. Sur un plan plus stratégique, ils soutiennent la production conjointe de données probantes, le suivi des risques et des actions de plaidoyer coordonnées sur les facteurs de l'insécurité alimentaire. Par exemple, ils participent conjointement à la production de bulletins d'alerte rapide au niveau national ou régional, uniformisent les déclencheurs d'action anticipée, et portent des messages communs auprès des gouvernements et des donateurs lors des grandes crises alimentaires. En harmonisant leurs plans pluriannuels et en faisant converger leurs interventions dans des zones prioritaires, ils contribuent à établir une passerelle entre l'assistance d'urgence et les activités de renforcement de la résilience et de consolidation de la paix sur le plus long terme, en veillant à ce que les interventions soient complémentaires et adaptées à l'évolution des besoins.

Domaines prioritaires pour une action conjointe

17. Afin de maximiser l'impact et de renforcer leur positionnement collectif, les organismes ayant leur siège à Rome se concentreront sur un ensemble de priorités stratégiques pour lesquelles la collaboration présente un avantage manifeste:
- le plaidoyer en faveur de possibilités de financement complémentaires, notamment par la mobilisation conjointe de ressources par la FAO et le PAM, des argumentaires communs autour des crises majeures, et des possibilités de financement partagées dans le cadre des programmes axés sur le lien entre action humanitaire, développement et paix;
 - un plaidoyer coordonné destiné à mieux faire connaître les enjeux liés aux crises alimentaires, à promouvoir la protection des systèmes agroalimentaires dans les situations de conflit et à influencer l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial;
 - le partage de données et d'analyses intégrées, y compris en ce qui concerne l'alerte rapide, le suivi des risques et les contributions conjointes aux principaux produits analytiques du Réseau mondial contre les crises alimentaires;
 - les mesures d'anticipation fondées sur des déclencheurs communs, une programmation conjointe et des capacités d'exécution complémentaires visant à atténuer l'incidence des chocs;
 - la promotion d'une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, garantissant que les interventions d'urgence, de relèvement et de renforcement de la résilience soient en phase avec les objectifs de transformation à long terme et s'attaquent aux causes systémiques de la fragilité.

5. Cadre d'exécution au niveau des pays: intensifier l'harmonisation et la collaboration au service d'un impact commun

18. Face à l'aggravation des crises alimentaires dans les situations de fragilité, la FAO, le FIDA et le PAM s'appuieront sur le cadre mondial décrit ci-dessus pour adopter une démarche plus structurée dans certains pays prioritaires et atteindre l'objectif de l'initiative ONU80, qui consiste à harmoniser les responsabilités des organismes à des fins d'efficacité, de prévisibilité et de résultats à grande échelle. Les trois organismes s'appuieront sur les cadres de collaboration bilatérale ou trilatérale existants, tels que le Plan d'action FIDA-PAM dans les situations de fragilité, la Stratégie conjointe FAO/PAM en matière d'intervention anticipée, le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, le Réseau mondial contre les crises alimentaires et leur cadre commun en matière de résilience. Ils adopteront une démarche à la fois souple et pragmatique pour promouvoir une action cohérente et le rôle moteur des pays, renforcer l'efficacité et l'impact de l'action menée et s'assurer que la collaboration est essentiellement fondée sur des données probantes et véritablement porteuse de valeur ajoutée. Dans ce cadre, ils s'attacheront à améliorer l'efficacité et l'harmonisation des opérations au niveau des pays, conformément à leurs propres cadres stratégiques et de programmation dans ces pays.
19. Les organismes ayant leur siège à Rome adosseront leur collaboration à leurs mandats et modèles opérationnels respectifs, y compris leurs réseaux de partenaires nationaux. Chaque organisme interviendra en fonction de ses spécificités, à savoir: pour le FIDA, les investissements et le modèle de mise en œuvre piloté par les gouvernements; pour la FAO, le

mandat consistant à apporter une assistance agricole spécialisée dans les contextes d'urgence et de développement, et à fournir des orientations normatives et générales, en s'appuyant sur une forte présence sur le terrain; et pour le PAM, le double mandat en matière d'assistance alimentaire et les capacités au niveau du terrain.

Étape 1: sélection des pays

20. À partir d'une liste préliminaire des pays – plus précisément, des foyers de famine – où les trois organismes pourraient avoir un impact commun significatif et, dans le cas du FIDA, où il existe une demande de collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, ceux-ci établiront en 2026 une liste restreinte de 5 à 10 pays sur la base de critères clairement définis (voir encadré 1), et échangeront avec les équipes régionales et les équipes de pays afin de garantir l'appropriation et le pilotage de l'ensemble du travail d'établissement des priorités, en tirant parti des initiatives en cours. Dans chaque pays retenu, les trois organismes s'emploieront ensuite à mettre en place un solide processus d'alignement de la collaboration, destiné à renforcer les programmes conjoints ou harmonisés sur la base de leurs atouts complémentaires.

Encadré 1: Sélection des pays	
Critères de sélection	Liste préliminaire de pays (foyers de famine)
<ul style="list-style-type: none"> • Pays en situation de crise prolongée et zones touchées par une insécurité alimentaire aiguë et récurrente et un niveau élevé de malnutrition aiguë, caractérisés par des besoins humanitaires importants et où le passage d'une aide d'urgence au renforcement de la résilience à plus long terme est envisageable • Pays figurant dans le Rapport mondial sur les crises alimentaires et dans les rapports conjoints FAO-PAM sur les foyers de famine • Forte adéquation avec les cadres de politiques publiques, appropriation par les pays et plein accord de ces derniers • Présence marquée des organismes ayant leur siège à Rome à l'interface de l'action humanitaire, du développement et de la paix, garantissant une complémentarité effective des rôles et des capacités • Calendrier des cycles de programme et de stratégie des organismes propice à un alignement structurel de plus long terme • Pour le FIDA: conformité avec la demande des pouvoirs publics en matière de collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre du programme de pays • Pays cibles ou prioritaires recensés par les groupes de travail de l'Initiative ONU80 	<p>Situation extrêmement préoccupante (populations touchées ou menacées par la famine ou par une crise alimentaire catastrophique (phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/du Cadre harmonisé): État de Palestine (bande de Gaza et Cisjordanie), Haïti, Mali, Soudan, Soudan du Sud et Yémen</p> <p>Situation très préoccupante: Afghanistan, Myanmar, Nigéria, République arabe syrienne, République démocratique du Congo et Somalie</p> <p>Foyers (risque croissant de famine): Bangladesh (Rohingya), Burkina Faso, Kenya et Tchad</p>

Étape 2: alignement au niveau des pays pour des résultats communs grâce à une approche systémique

21. Les trois organismes œuvrent sur la base de processus et de cadres de planification stratégique déjà établis, notamment, pour la FAO, des cadres de programmation par pays et des plans d'urgence et de résilience au niveau des pays; pour le PAM, des plans stratégiques de pays approuvés par son Conseil d'administration; et pour le FIDA, des programmes d'options stratégiques pour les pays ou, plus fréquemment dans les contextes de fragilité, des notes de stratégie de pays. À partir d'analyses conjointes et en consultation avec les autorités publiques et les partenaires, les organismes ayant leur siège à Rome renforceront l'alignement de ces instruments, afin de cerner les moyens dont chacun dispose pour participer à des interventions stratégiques communes à l'appui des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'un impact renforcé.
22. Les organismes ayant leur siège à Rome utiliseront ce processus d'alignement des stratégies pour s'assurer que, dans chaque pays, leurs plans à long terme sont élaborés et actualisés à partir d'une vision commune, le but étant d'amplifier l'impact collectif. Ils travailleront avec les équipes de pays, conformément aux **mécanismes de coordination établis de longue date** et compte tenu des exigences propres à chaque pays. Sur la base de cette harmonisation renforcée, ils continueront à mener des analyses conjointes des dynamiques et des déterminants de la faim et de la malnutrition, définiront des priorités stratégiques ou des cadres de résultats communs et harmoniseront la mise en œuvre dans les domaines les plus importants.

Encadré 2: Principes directeurs de la collaboration dans les situations de fragilité et de crise

- Dans les pays, les organismes ayant leur siège à Rome collaborent en s'appuyant sur les priorités gouvernementales et le rôle moteur des pays, et en s'alignant sur les processus du système des Nations Unies pour le développement et sur les stratégies, priorités et besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition définis dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- En fonction du mandat de chaque organisme, cette collaboration visera à favoriser le passage de l'aide humanitaire à un développement inclusif dans les situations de crise, à l'aide d'une approche systématique du renforcement de la résilience à long terme.
- Les organismes ayant leur siège à Rome interviendront dans le cadre de leurs mandats complémentaires et en tirant parti de leurs atouts qui se renforcent mutuellement.

Dans tous les cas, leur rôle sera fonction de leurs avantages comparatifs et des réalités propres à chaque pays, ce qui garantira une mise en œuvre souple dans les différents contextes.

- Les trois organismes soutiendront des stratégies et des programmes qui contribuent à des objectifs communs et renforceront l'efficacité de la collaboration grâce à des programmes conjoints plus systématiques.
- Le leadership et l'appropriation au niveau local et national seront assurés conformément au mandat de chaque organisme, et tous les investissements viseront aussi à renforcer les capacités des parties prenantes locales, notamment les autorités publiques, les autres institutions locales, la société civile, le secteur privé et les communautés.
- Les organismes ayant leur siège à Rome chercheront à repérer et à promouvoir des moyens d'améliorer le rapport coût-efficacité tout au long de leur collaboration.

Étape 3: programmes conjoints ou harmonisés, possibilités de financement complémentaires et mise en œuvre

23. Concrètement, l'étape 2 débouchera sur l'établissement d'une feuille de route pour mettre à jour, s'il y a lieu, les plans de pays concernés, ainsi que sur la définition de certaines initiatives et propositions conjointes que les organismes ayant leur siège à Rome défendront collectivement. Si besoin est, des plans de transition seront élaborés pour veiller à ce que les modèles opérationnels les plus efficaces soient utilisés, en tenant compte des spécificités de chaque organisme à cet égard. À l'avenir, les programmes conjoints ou harmonisés continueront d'exister, mais resteront ciblés et concentrés dans les contextes et domaines d'activité où ils apportent des avantages manifestes, tandis que les modèles concluants mis en évidence dans les évaluations récentes continueront d'être appliqués.

Étape 4: appui stratégique

24. Là où les besoins sont les plus importants et où des priorités communes ont été définies, une équipe composée de hauts responsables des organismes ayant leur siège à Rome sera mobilisée pour appuyer un groupe de travail conjoint chargé de l'alignement. En collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires, ces équipes travailleront avec les responsables des équipes de pays pour, d'une part, déterminer la manière dont chaque organisme peut ajuster ses programmes et sa planification en vue de renforcer l'impact collectif et, d'autre part, pour mettre en lumière les priorités géographiques convergentes et les complémentarités entre programmes.

Encadré 3: Analyse des systèmes agroalimentaires au profit d'un impact amplifié dans les situations d'urgence

Aux côtés des autorités publiques nationales et des partenaires, les organismes ayant leur siège à Rome auront recours à des analyses conjointes des systèmes agroalimentaires pour mieux comprendre les dynamiques de l'insécurité alimentaire aiguë dans des zones marquées par une insécurité alimentaire récurrente, des crises prolongées, des chocs et des perturbations à répétition et des fragilités systémiques, et pour mettre en lumière des leviers d'action permettant de lutter contre les causes sous-jacentes et immédiates de l'insécurité alimentaire aiguë. En dépassant l'analyse des seuls symptômes immédiats pour repérer les facteurs structurels et interdépendants de l'insécurité alimentaire, les organismes disposeront d'une base plus solide pour organiser et articuler leurs interventions respectives, et pour mener des actions conjointes lorsque cela est efficace, l'objectif étant de renforcer les complémentarités à l'interface entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, en particulier dans les situations de crises prolongées marquées par une insécurité alimentaire aiguë élevée ou en hausse, et dans les contextes de transition de l'aide humanitaire vers l'appui au relèvement.

25. En tant qu'institution financière internationale, le FIDA collabore avec les gouvernements pour concevoir et financer des opérations d'investissement en mesure de contribuer au renforcement de la résilience des systèmes alimentaires et, selon les contextes, de répondre aux enjeux du lien entre action humanitaire, développement et paix. Dans ce cadre, il collabore généralement avec la FAO et le PAM de manière indirecte et à l'initiative des gouvernements: dans les investissements qu'il finance, les autorités nationales peuvent choisir d'associer l'un ou l'autre de ces organismes, voire les deux, à titre de partenaire technique ou d'organisme d'exécution tiers, selon les cas. Ces modalités s'inscrivent dans le cadre du modèle d'investissement, des systèmes et des procédures du FIDA et sont fonction de la demande des pouvoirs publics. Dans le cadre de la conception de ses projets et à des fins d'harmonisation, le FIDA continuera de consulter ses homologues de la FAO et du PAM.

Étape 5: obligation mutuelle de rendre compte et suivi

26. Compte tenu des résultats du processus conjoint d'alignement, tels que consignés dans les modèles de collaboration au niveau des pays, les équipes dirigeantes des organismes ayant leur siège à Rome aux niveaux national, régional et mondial définiront des activités de suivi prioritaires et s'attacheront à prévenir ou à résoudre tout problème éventuel. Chaque semestre, ces équipes (composées de directeurs ou d'effectifs de grade équivalent, selon la structure de chaque organisme) organiseront des bilans d'étape peu contraignants mais réguliers, le but étant de soutenir sans relâche les efforts déployés pour accélérer l'harmonisation des interventions et mettre en place une gestion adaptative. Enfin, les trois organismes poursuivront des travaux d'apprentissage conjoints et partageront systématiquement les données probantes afin d'améliorer cette gestion adaptative.

6. Prochains jalons et étapes

Prochaines étapes	Calendrier
1. Examen et sélection des pays prioritaires	Mars-avril
2. Élaboration d'un cadre d'harmonisation et d'un cahier des charges, sur la base d'une analyse approfondie des cycles de planification actuels, des difficultés opérationnelles et des domaines qui se recoupent	Mars-juin
3. Mise en œuvre du processus d'alignement dans cinq à sept pays	Juin-décembre